

## Compte rendu de séance

### Séance du 1 Février 2016

L' an 2016 et le 1 Février à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil à la Mairie sous la présidence de  
MENARD Joseph Maire

**Présents** : M. MENARD Joseph, Maire, Mmes : BOIVIN Marie-Odile, BOTTE Danièle, DESMET Claudine, GUERRY Stéphanie, LEFFRAY Virginie, TAUPIN Catherine, VIDAL Morgan, MM. DIOT Hervé, GATEL Denis, LEPRETRE Jean-Claude, PANNETIER Thierry, PELHATE Dominique

**Excusés** : M. BUDOR Christophe, M. MARAIS Olivier

**Absents** :

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

**Date de la convocation** : 25/01/2016

**Date d'affichage** : 25/01/2016

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Commune d'Ossé  
le :

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme Danièle BOTTE

**Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE DES DELIBERATIONS

demande d'exonération de la taxe sur les spectacles - 2016-13  
Fonds de concours 2016 - 2016-14  
levée de la réserve N°10 dans le PLU - 2016-15

**Demande d'exonération de la taxe sur les spectacles**  
réf : 2016-13

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'une demande d'exonération de la taxe sur les spectacles a été déposée en mairie par le motoclub de l'Homelais pour l'année 2016. Monsieur le Maire propose au Conseil d'exonérer de la taxe sur les spectacles toutes les compétitions sportives qui se dérouleront sur la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'exonérer de la taxe sur les spectacles toutes les compétitions sportives, régies par la loi du 1er juillet 1901, agréées par le ministre compétent, organisées sur le territoire de la commune de Ossé

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Fonds de concours 2016**

réf : 2016-14

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les programmes qui peuvent être inscrits au budget 2016 et éligibles au titre des fonds de concours de la communauté de communes.

Monsieur le Maire propose d'inscrire les projets suivants :

- travaux de voirie, travaux de génie civil pour l'enfouissement des conteneurs semi-enterrés et aménagements des bords de l'Yaigne : 30000 euros
- travaux à réaliser dans le cadre de l'AD'AP (engagement pour la 1ère année) : 7120 euros

La totalité des travaux représente un montant de 37120 euros HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de solliciter une aide auprès de la Communauté de Communes du Pays de Châteaugiron, au titre des fonds de concours pour les opérations listées ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Levée de la réserve N°10 dans le PLU**

réf : 2016-15

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la levée de la réserve N°10 du PLU ("équipements publics sportifs ou associatifs = bénéficiaire commune"), située à l'entrée sud du bourg au lieu-dit le Moulin, a été omise lors de la dernière modification du PLU (n°5) en date du 07 avril 2014. Cette réserve a été inscrite lors de l'élaboration du PLU (approuvé le 07/12/2004) et est sans objet à ce jour. En effet, avec la création du pôle enfance-jeunesse 18 rue de la Mairie et du projet de la médiathèque dans la même zone (frange est de la commune), la réserve au lieu-dit le Moulin n'a plus lieu d'être maintenue. Pour ces raisons, lors de la prochaine modification du PLU, prévue courant 2016, la levée de cette réserve sera effectuée. Toutefois, afin de ne pas bloquer des projets d'urbanisme (rénovation de la longère située sur la parcelle du Moulin) Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'étudier toute demande de permis de construire et sous réserve de la complétude du dossier, de délivrer un arrêté autorisant les travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'inscrire à la prochaine modification du PLU la levée de la réserve n°10 au lieu-dit le Moulin
- d'étudier la demande de permis de construire déposée pour la rénovation de la longère

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Complément de compte-rendu:**

##### **- Pôle enfance-jeunesse**

Rappel : pour l'obtention de subvention auprès de la Région, il faut justifier la valorisation des langues de Bretagne. Il est décidé de constituer un groupe de travail qui étudiera cette problématique. Ce groupe sera composé par Denis Gatel, Morgan Vidal, Claudine Desmet et une personne du centre de loisirs.

### - Affaires courantes

Présentation du rapport 2014 du SISEM par Monsieur Jean-Claude Leprêtre en quelques chiffres : 4807 raccordés ; le tarif pour 120 m3 est d'environ 229 euros pour l'abonnement + la consommation  
Concernant les travaux de raccordement à la station de Montgazon à Domloup, les travaux commenceront Route des Touches début mars 2016.

Ressources humaines : Mme Arlette Roullier, agent d'entretien à Ossé pour 6h par semaine, a son contrat reconduit jusqu'en décembre 2016 pour 5h30 par semaine.

### - Culture

Présentation du bilan 2015 de la médiathèque : 263 adhérents ce qui représente 22 % de la population d'Ossé alors que la moyenne nationale est de 18%. La navette fait "circuler" environ 110 documents toutes les semaines à Ossé. Ossé possède en fonds propre 5000 documents alors que le réseau en propose 100000 tous supports confondus.

Catherine Taupin présente la charte de coopération des bénévoles et le règlement intérieur élaborés par le groupe de travail "accueil" du réseau. Ces deux documents seront validés en conseil communautaire. Concernant les TAP mis en place depuis la rentrée 2015, le bilan est très positif à mi-parcours. Sylvie Gruet anime une séance tous les mardis.

Monsieur le Maire aborde le sujet de la future médiathèque. Il fait part au conseil municipal de son entretien avec M. Dartiguenave de la DRAC. Il relate ce qui en est ressorti sur le volet financier. La DRAC est le principal financeur pour ce projet. Pour mémoire, le dossier de demande de subvention est déjà déposé, quelques éléments complémentaires sont à fournir pour un passage en commission en juin 2016. Si le dossier est accepté, les fonds peuvent être débloqués en juillet 2016, ce qui permettrait un commencement des travaux à l'automne 2016 pour une mise en service de la médiathèque en septembre 2017.

### - Projet "Commune Nouvelle"

Plusieurs réunions de travail ont eu lieu ces dernières semaines sur le projet Commune Nouvelle entre Châteaugiron, St Aubin du Pavail et Ossé.

Il en ressort, entre autre : harmonisation des taux sur les 3 taxes (foncier bâti, foncier non bâti, habitation) sans toucher aux bases (valeur locative de l'habitat).

Pour communiquer sur le sujet auprès de la population, des binômes ont été constitués pour rendre visite aux administrés des 3 communes afin d'échanger avec eux. D'autre part, 3 réunions publiques sont prévues. Celle de Ossé se tiendra le mardi 23 février 2016 à 20h30 à la salle polyvalente.

Pour le planning : - validation lors du conseil municipal d'avril du principe général  
- projet formalisé en mai dans toutes les communes  
- validation par Monsieur le Préfet  
- validation par la CDCI  
- existence officielle de Commune Nouvelle le 1er janvier 2017

Séance levée à: 23:00

En mairie, le 29/02/2016  
Le Maire  
Joseph MENARD



